



## Titre de sejours vie privee et familiale

-----  
Par Katy

> Bonjour Maitre ,

>

Je suis da nationalité Srbe et vie en Srbie . J ai ete a l ecole en France just qua mes 16 ans ( j ai 47 ans ) depuis je ne suis plus en France 30 ans . Il y a 4 mois que je suis entree en France sans visa.E n France j ai deux freres et mere da nationalité Francaise et ma grand- mere qui est plus da 50 ans en France , mes enfants son majeurs ne smo plus en Srbie , moi je suis celibater et seul dans mon pays. Je vous pris de me doner conseil si j ai le droit a un titre de sejour Vie prive et familiale pour etre avec ma famille en france. Merci

-----  
Par ESP

Bonjour

Ne maîtrisant rien en droit Serbe, je ne peux vous renseigner, mais je vous conseille de prendre RDV à l'ambassade.

[url=https://france-visas.gouv.fr/web/rs/a-qui-sadresser#:~:text=Les%20ressortissants%20serbes%20et%20mont%C3%A9%20priv%C3%A9%20ou%20familiale%2C%20etc.)]https://france-visas.gouv.fr/web/rs/a-qui-sadresser#:~:text=Les%20ressortissants%20serbes%20et%20mont%C3%A9%20priv%C3%A9%20ou%20familiale%2C%20etc.)[/url]

-----  
Par AGeorges

Bonsoir Katy,

Comme vous le savez, la Serbie ne fait pas partie de l'UE. Le pays est tout de même candidat à l'UE depuis 2012, il me semble.

Cependant, il y a eu des accords bilatéraux et si j'ai bien compris, vous avez droit à faire des séjours courts, sans visa. La durée maximale est de 90 jours par période de 180 jours. (vous venez avec votre passeport serbe, la France vous laisse entrer, mais vous devez rentrer en Serbie au bout de trois mois au plus tard, quitte à revenir 3 mois après).

Si vous souhaitez rester plus longtemps que 90 jours, il faut profiter de cette période pour demander un visa de long séjour ou tout autre autorisation de résidence.

Détails :

[url=http://accueil-etrangers.gouv.fr/demande-de-titre-de-sejour/vous-etes-ressortissant-e-non-europeen-ne/vous-etes-ressortissant-e-de-pays-tiers-non-algerien-ne/vous-etes-en-france-vous-avez-deja-un-titre-de-sejour/vous-souhaitez-obtenir-son-renouvellement/pour-obtenir-une-carte-de-resident/article/vous-avez-rejoint-dans-le-cadre-du-regroupement-familial-un-membre-de-famille]http://accueil-etrangers.gouv.fr/demande-de-titre-de-sejour/vous-etes-ressortissant-e-non-europeen-ne/vous-etes-ressortissant-e-de-pays-tiers-non-algerien-ne/vous-etes-en-france-vous-avez-deja-un-titre-de-sejour/vous-souhaitez-obtenir-son-renouvellement/pour-obtenir-une-carte-de-resident/article/vous-avez-rejoint-dans-le-cadre-du-regroupement-familial-un-membre-de-famille[/url]

Comme ESP, je ne connais pas le droit Serbe et je ne sais pas s'il peuvent vous obliger à 'rester' au pays ou pas ...

La bonne procédure est peut-être :

1. Vous êtes en Serbie
2. Vous contactez l'Ambassade de France (ESP vous a donné les informations)
3. Vous obtenez une autorisation officielle pour venir en France au titre du rapprochement familial
4. Une fois en France, vous demandez une carte de séjour qui sera ensuite renouvelable.